

Fiche de données de Sécurité

Produit: FIOULS LOURDS 21S TBTS - 21S TBTS BPE Page: 1/8
FDS N°:33275-33 Version :2.03 Version du :2010-02-05
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2010-01-11

ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (d'usage ou CE): Concerné

Symboles :



Symboles : T Toxique

Contient : FIOUL OIL LOURD

Phrases de risque :
R-45 Peut provoquer le cancer.
R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R-66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R-52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :
S-53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant utilisation.
S-45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S-61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.
S-62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

ETIQUETAGE TRANSPORT: Concerné voir rubrique 14

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : FIOULS LOURDS 21S TBTS - 21S TBTS BPE
Utilisation Commerciale : Combustible utilisé dans les installations de combustion, les moteurs diesel..., pour la production de chaleur, d'électricité ...
Fournisseur : TOTAL RAFFINAGE MARKETING
24, cours Michelet.
92800 PUTEAUX.
FRANCE
Tél: 01 41 35 40 00
Fax: 01 41 35 82 88
Personne à contacter : e-mail : rm.mkefr-fds@total.com
N° d'appel d'urgence : ORFILA / Tel : 01.45.42.59.59
Voir coordonnées locales en fin de fiche :

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets néfastes sur la santé :
Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.
Les vapeurs ou brouillards sont irritants pour les muqueuses notamment oculaires.
En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

Fiche de données de Sécurité

Produit: FIOULS LOURDS 21S TBTS - 21S TBTS BPE Page: 2/8
FDS N°:33275-33 Version :2.03 Version du :2010-02-05
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2010-01-11

Effets néfastes sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers physico-chimiques : Le produit peut former des mélanges inflammables dans l'air quand il est chauffé au dessus du point d'éclair.
En présence de points chauds, risques particuliers d'inflammation ou d'explosion, dans certaines conditions lors de dégagements accidentels de vapeurs ou de fuites de produit sous pression.

Classification du produit : Cancérogène 2ème catégorie
Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
Dangereux pour l'environnement.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCE

Nature chimique : Produit liquide issu de diverses fractions de raffinerie, en général les fractions les plus lourdes issues des différentes opérations de distillation et de craquage. Sa composition est complexe et varie selon la provenance du pétrole brut. Les fiouls lourds sont constitués de produits d'origine paraffinique, naphénique et aromatique. Ils peuvent contenir des dérivés soufrés et des acides organiques.

Composants contribuant aux dangers	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
FIOUL OIL LOURD	270-675-6	68476-33-5	100 %	T	R-45, 65, 66, 52/53

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases R :

Commentaires sur la composition : Teneur en soufre : <= 1 %

4. PREMIERS SECOURS

Généralités : EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Inhalation : En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.
Si difficultés respiratoires : appeler un médecin et commencer aussitôt une ventilation assistée.

Ingestion : Faire appel au médecin. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Maintenir la personne au repos.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

Aspiration : L'aspiration de liquide dans les poumons est extrêmement dangereuse (pneumopathie aiguë).
Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration du produit dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Point d'éclair :
voir rubrique 9 - Propriétés physiques et chimiques.

Fiche de données de Sécurité

Produit: FIOULS LOURDS 21S TBTS - 21S TBTS BPE Page: 3/8
FDS N°:33275-33 Version :2.03 Version du :2010-02-05
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2010-01-11

Moyens d'extinction : - Appropriés :
Mousse, CO₂, poudre et éventuellement eau pulvérisée additionnée si possible de produit mouillant.
- Déconseillés :
Eau interdite sous forme de jet bâton car elle provoque la dispersion des flammes.
L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

Dangers spécifiques : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

Protection des intervenants : Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eloigner le personnel non concerné.
En fonction des risques d'exposition, porter des gants, des lunettes, des bottes et un vêtement imperméables aux hydrocarbures.
Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

Mesures après fuite/épandage : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.
En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.

Méthodes de nettoyage : - Récupération :
Contenir le produit, récupérer et sabler si nécessaire les surfaces concernées.
Conservier les déchets dans des récipients clos et étanches.
- Elimination :
Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé (voir aussi rubrique 13).

Prévention des risques secondaires : Eliminer toutes les sources d'inflammation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Prévention de l'exposition des travailleurs : L'exposition des travailleurs ne doit pas être permanente et doit être limitée au strict minimum.
Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.
Manipuler dans des locaux bien ventilés.
Conservier les produits à l'écart des aliments et boissons.
Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié d'entreprise spécialisée.
NE PAS FUMER.
EVITER D'INHALER LES VAPEURS.
PORTER DES PROTECTIONS ET DES VETEMENTS APPROPRIES.

Prévention des incendies et des explosions : Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).
Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation (flamme nue, étincelles, arcs électriques...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes).
Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimé dans le transvasement ou la circulation des produits.
N'intervenir que sur des réservoirs froids, dégagés et aérés.

Fiche de données de Sécurité

Produit: FIOULS LOURDS 21S TBTS - 21S TBTS BPE Page: 4/8
FDS N°:33275-33 Version :2.03 Version du :2010-02-05
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2010-01-11

Précautions :	Eviter de respirer les vapeurs, fumées, brouillards. Eviter le contact avec la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit. LORS DES MOUVEMENTS DE PRODUITS : POUR EVITER LES RISQUES LIES A L'ELECTRICITE STATIQUE, METTRE LES INSTALLATIONS ET LES CITERNES EN LIAISON EQUIPOTENTIELLE RELIEE A LA TERRE. L'emploi d'oxygène ou d'air comprimé pour assurer par contact direct la circulation du produit est fortement déconseillé (risque d'accidents). Eviter le contact avec les oxydants forts.
STOCKAGE :	
Mesures techniques :	Prévenir toute accumulation d'électricité statique. Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol. Les réservoirs et les installations devront être conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.
Conditions de stockage :	Stocker les conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés. Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.
Matières incompatibles :	Réaction dangereuse en cas de contact avec les agents oxydants forts (herbicides...).
Matériaux d'emballage :	Acier ordinaire, acier inoxydable N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistant aux hydrocarbures aromatiques.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition professionnelle :	voir directive 98/24/CE
Mesures d'ordre technique :	L'exposition des travailleurs ne doit pas être permanente et doit être limitée pour chacun au strict minimum. Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.
Valeurs limites d'exposition :	Pour le fioul lourd en France : aucune Pour l'exposition aux brouillards d'huile, il est recommandé d'adopter une VME de 5 mg/m3 (TLV-TWA)
Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations. Pour pénétrer dans des citernes, cuves, réservoirs ayant une teneur insuffisante en oxygène, porter un appareil respiratoire isolant.
Protection des mains :	Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures aromatiques. Matières recommandées : PVA, Nitrile, Polymère fluoré.
Protection des yeux :	Casque avec écran facial
Protection de la peau et du corps autre que les mains :	Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité.
Mesures d'hygiène du travail :	Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec les fuels. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Faire nettoyer les combinaisons de protection et les remplacer si nécessaire. Vérifier l'état des gants avant utilisation.

Fiche de données de Sécurité

Produit:

FIOULS LOURDS 21S TBTS - 21S TBTS BPE

Page: 5/8

FDS N°:33275-33

Version :2.03

Version du :2010-02-05

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2010-01-11

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide à 20°C
Couleur :	Brun.
Odeur :	Caractéristique.
Masse volumique :	< 1000 kg/m3 Température (°C) 15
Point d'éclair :	>= 70 °C (ISO 2719)
Commentaires sur les points d'éclair :	~ 80 °C
Température d'auto-inflammation :	> 300 °C (ASTM E 659-78)
Commentaires sur l'explosivité :	Formation de vapeurs par contact avec des surfaces chaudes. Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air.
Températures spécifiques de changement d'état :	Point d'écoulement : < 10 ° C Intervalle de distillation : ~ 200 - 380 ° C
Solubilité :	- Dans l'eau : Insoluble et non miscible. - Dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels. - dans les corps gras : Partiellement soluble.
Viscosité :	~ 10 mm2/s Température (°C) 20
Autres données :	- pH : non applicable - Conductivité électrique : Isolant. - Log Pow = 2,7 - 6 pour les composants individuels des Fiouls Lourds.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.
Conditions à éviter :	Les étincelles, les points chauds, les flammes et l'électricité statique.
Matières à éviter :	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX :

Inhalation, commentaires:	De fortes concentrations de vapeurs, brouillards ou d'aérosols peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses avec risque de maux de tête, vertiges et nausées.
Contact avec les yeux, commentaires:	De fortes concentrations de vapeurs du produit chaud ou d'aérosols sont irritantes pour les yeux.
Ingestion, commentaires:	Nocif : en cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

Fiche de données de Sécurité

Produit: FIOULS LOURDS 21S TBTS - 21S TBTS BPE Page: 6/8
FDS N°:33275-33 Version :2.03 Version du :2010-02-05
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2010-01-11

Contact avec la peau : Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.
A la suite d'expositions prolongées et répétées au cours d'une longue période de temps, des lésions cutanées caractéristiques telles que boutons d'huile ou des verrucosités peuvent se développer : celles-ci peuvent évoluer vers des tumeurs malignes.

Sensibilisation : Non classé sensibilisant.

Cancérogène : Cancérogène.
Il convient d'éviter tout contact prolongé et répété avec ce produit : il contient des hydrocarbures polynucléaires aromatiques (HPA) dont certains se sont révélés cancérogènes en expérimentation animale.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Commentaires sur l'écotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques.

Mobilité :
- Air :
Produit peu volatil à température ambiante.
- Sol :
Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.
- Eau :
Insoluble, le produit flotte ou dépose en fonction de sa densité.

Potentiel de bioaccumulation : La bioaccumulation potentielle de ce produit dans l'environnement est très basse.

Persistance et dégradabilité : Le produit est intrinsèquement biodégradable, mais la dégradation est très lente.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Règlement (CE) N° 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant le transfert des déchets.

Elimination des déchets : La seule méthode appropriée est le brûlage dans une installation agréée.

Classe déchets : La personne responsable de la spécification du code déchet est la personne produisant ces déchets. La spécification du code déchet doit se faire en accord avec l'éliminateur des déchets.

Elimination des emballages souillés : Remettre à un éliminateur agréé.

Textes réglementaires : L'élimination des boues de nettoyage des réservoirs sera effectuée conformément aux dispositions relatives aux déchets : Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 (livre V code de l'environnement).
Décret n° 2005-635 du 30.05.2005 (JO du 31.05.2005)
Classification des déchets : Décret 2002-540 du 18 avril 2002

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU : 3256

*Désignation officielle de transport (nat.) : Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a

Désignation officielle de transport (int.) : Elevated temperature liquid, flammable, n.o.s

Généralités : Non concerné par la réglementation transport (échantillons).

Route (ADR)/Rail(RID) :

Classe : 3

Code de classification : F2

N° d'étiquette : 3

Fiche de données de Sécurité

Produit: FIOULS LOURDS 21S TBTS - 21S TBTS BPE Page: 7/8
FDS N°:33275-33 Version :2.03 Version du :2010-02-05
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2010-01-11

Code danger :	30
Groupe d'emballage :	III
Fluvial (ADNR) :	
Classe :	3
Code de classification :	F2
N° d'étiquette :	3
Groupe d'emballage :	III
Mer (IMO/IMDG) :	
Classe :	3
N° d'étiquette :	3
Fiche sécurité :	F-E, S-D
Groupe d'emballage :	III
Air (OACI/IATA) :	
Commentaires:	Le transport à chaud est interdit par air. Code de restriction en tunnels : D/E
Dispositions spéciales :	274 ; 560

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° CE : 270-675-6 - FUEL OIL LOURD

Symboles :



Symboles :	T Toxique
Contient :	FIOUL OIL LOURD
Phrases de risque :	R-45 Peut provoquer le cancer. R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R-66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R-52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Conseils de prudence :	S-53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant utilisation. S-45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S-61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité. S-62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Autres :	CONCAWE : rapport 6/05 et 01/54 CONCAWE : dossier produit n° 98/109
Directives européennes :	Directive européenne 67/548/CEE modifiée par D. 2001/59/CE - Guide pour la classification et l'emballage

Fiche de données de Sécurité

Produit: FIOULS LOURDS 21S TBTS - 21S TBTS BPE Page: 8/8
FDS N°:33275-33 Version :2.03 Version du :2010-02-05
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2010-01-11

*Textes réglementaires : Règlement (CE) N° 1907/2006 REACH
Règlement (CE) N° 1272/2008 CLP

Réglementation Française :

Code Sécurité sociale : - Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601
Tableau des maladies professionnelles : non concerné

Code du travail : - Art. R.4412-59 à R.4412-93 (CMR)

Installations classées : Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées.
Rubrique 1430 D
Liquides peu inflammables pour les fiouls lourds définis par les spécifications administratives.
Les produits ayant un point éclair supérieur à 55°C ne sont à l'origine d'un classement en zone ATEX que si leur température de travail (manipulation ou stockage) est supérieure à leur point éclair.

Autres : Décret 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagène ou toxiques pour la reproduction.
Arrêté du 9 novembre 2004 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE
Arrêté du 9 novembre 2004 relatif à la déclaration, la classification l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et transposant la directive 2001/59/CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

Explications relatives aux phrases R, partie 2 : R-45 Peut provoquer le cancer.
R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R-66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R-52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Date de révision: 2010-02-05

*Annule et remplace la fiche du: 2010-01-11

Les modifications effectuées sur les dernières FDS sont signalées par le signe *.

N° d'appel d'urgence : Pour la France, en cas d'intoxication appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) et ou le SAMU (15), voir également n°ORFILA en rubrique 1 - Tel : Angers 02.41.48.21.21 - Bordeaux 05.56.96.40.80 - Lille 0 825 812 822- Lyon 04.72.11.69.11 - Marseille 04.91.75.25.25 - Nancy 03.83.32.36.36 - Paris 01.40.05.48.48 - Rennes 02.99.59.22.22 - Strasbourg 03.88.37.37.37 - Toulouse 05.61.77.74.47

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.